

N°34/2024

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**SEANCE DU 22 MAI 2024**

**OBJET : Délibération sur la mise en place d'un plan d'action à l'échelle communale pour lutter contre les violences conjugales**

Le vingt-deux mai deux mille vingt-quatre à dix-neuf heures, le conseil municipal régulièrement convoqué, s'est réuni à la mairie d'Aubessagne, sous la présidence de M. ACHIN Richard, MAIRE  
Nb de membres en exercice : 16  
Secrétaire de séance : Serge BLANC  
Convocation en date du : 29 avril 2024

**PRESENTS** : ACHIN Richard, BARBAN Daniel, BLANC Serge, BOYER-JOLY Gilbert, CATELAN Thierry, GALLAND Daniel, GRAS Julien, GRIVEL Norbert, MAGNAN Richard, OLLIVIER Nathalie, PRAT Denis, ROCHAS Alain

**EXCUSÉS** : GIRAUD Sylvie (pouvoir donné à Thierry CATELAN), CATELAN Richard, HELSEN Véronique (pouvoir donné à Serge BLANC)

**ABSENT** : AUBERT Sylvain

Monsieur le Maire présente le guide établi par l'AMF sur « La lutte contre les violences faites aux femmes ». Ce guide présente les différents types de violences, les actions que les communes peuvent mener et les partenaires et structures à contacter.

Pour marquer son engagement dans ce combat, Monsieur le Maire propose de mettre un plan d'action à l'échelle communale :

- Réaliser un recensement du réseau des partenaires en matière d'accompagnement des victimes
- Piloter le plan d'action (nommer un élu référent)
- Mettre en place des actions d'information, de sensibilisation et de prévention (à l'école par exemple)
- Créer d'outils (par exemple élaboration d'une fiche de liaison dans le cadre de l'orientation d'une femme en détresse vers un partenaire)

Ce plan permettra à la mairie de mieux accompagner des femmes victimes de ces violences.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DECIDE** de réaliser ce plan d'action pour lutter contre les violences faites aux femmes
- **NOMME** M. Richard ACHIN référent de ce plan d'action à l'échelle de la commune
- **DONNE** pouvoirs à M. le Maire pour signer les pièces afférentes à ce dossier.

Ainsi fait et délibéré, à Aubessagne, les jours mois et ans susdits.

LE MAIRE,  
Richard ACHIN



**COMMUNE d'AUBESSAGNE**